



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Bandage Echappement

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                   |  |
|-------------------|--|
| Nom du produit    | Bandage Echappement  |
| Numéro du produit | GG8,204104,716043,52041040022,GG8SKR,GG8R,GG8BER,GG8DFR,GG8EIPR,GG8SCR,GG8EAST,627695,GG8RA,3256640001410,3256640001427,3256644806004,5010218212619,52041041022,52041040010,52041041100,52041041114,GG8SKRA,GG8BERA,GG8DFRA,XG8E,GG8SCRA |

#### Identification interne

|  |   |
|--|---|
| Indications sur l'enregistrement REACH | C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval. |
|--|---|

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Utilisations identifiées | Produit d'entretien automobile. Agent d'étanchéité. |
|--------------------------|---|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                      |   |
|----------------------|---|
| Fournisseur          | A Holts Car Care Product<br>Holt Lloyd International Ltd<br>Barton Dock Road<br>Stretford<br>Manchester<br>M32 0YQ - England, UK<br><br>+44 (0) 161 866 4800<br>FAX +44 (0) 161 866 4854<br>www.holtsauto.com |
| Personne à contacter | Contact Email address: info@holtsauto.com   |

#### Fabricant

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence          | FR - INRS Tél : +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs  |
| Numéro d'appel d'urgence national | <a href="http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks">http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks</a> |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Dangers physiques             | Non classé.                              |
| Dangers pour la santé humaine | Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 |
| Dangers pour l'environnement  | Non classé.                              |

## Bandage Echappement

**Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)** Xi;R36/38.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mentions de mise en garde** P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P313 Consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

**Mentions de mise en garde supplémentaires** P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337 Si l'irritation oculaire persiste:  
P362 Enlever les vêtements contaminés.

### 2.3. Autres dangers

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

|  |  |
|--|--|
| <b>silicate de sodium</b>  | <b>10-30%</b>  |
| Numéro CAS: 1344-09-8  | Numéro CE: 215-687-4   |
| <b>Classification</b><br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319 | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b><br>Xi;R36/38. |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**Ingestion** NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact cutané** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire** Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

## Bandage Echappement

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### 5.3. Conseils aux pompiers

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

#### Ingredients non dangereux

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Pas d'instruction spécifique notée, mais une ventilation forcée peut être requise si la contamination de l'air excède le niveau acceptable.

## Bandage Echappement

|  |  |
|--|--|
| <b>Protection des yeux/du visage</b>           | Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.   |
| <b>Protection des mains</b>                    | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. EN374 Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b> | Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.   |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                       | Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau.   |
| <b>Protection respiratoire</b>                 | Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.   |

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                              |
|----------------|------------------------------|
| <b>Aspect</b>  | chiffon imprégné             |
| <b>Couleur</b> | Blanc/blanc cassé.           |
| <b>Odeur</b>   | Pas d'odeur caractéristique. |
| <b>pH</b>      | pH (solution concentrée):    |

#### 9.2. Autres informations

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Stabilité chimique</b> | Stable à température ambiante normale. |
|---------------------------|--|

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

|                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| <b>Conditions à éviter</b> | Eviter le contact avec les acides. |
|----------------------------|------------------------------------|

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|  |  |
|--|--|
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée. |
|--|--|

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>       | Peut provoquer une irritation du système respiratoire.  |
| <b>Ingestion</b>        | Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.  |
| <b>Contact cutané</b>   | Irritant pour la peau. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.  |
| <b>Contact oculaire</b> | Irritant pour les yeux. Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. |

## Bandage Echappement

### SECTION 12: Informations écologiques

#### Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Bandage Echappement

### Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.  
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

#### SECTION 16: Autres informations

|   |  |
|---|--|
| <b>Commentaires sur la révision</b>             | le changement de format  |
| <b>Date de révision</b>                         | 19/08/2015   |
| <b>Révision</b>                                 | 11   |
| <b>Remplace la date</b>                         | 23/07/2013   |
| <b>Numéro de FDS</b>                            | 10821  |
| <b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>  | R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b> | H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.